

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 11 heures 00 minute, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Benoît DUMONT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 21 septembre 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 07 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 07

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : Mmes SCHMITT Rome, Sandrine GUELOU, M. Mathieu LE GAL, François PONCHON.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : François HUET.

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LE VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le conseil municipal conformément au code général des impôts décide d'instituer la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation, dont le taux sera décidé ultérieurement.

ADHESION A SOLITREGOR & SUBVENTION

L'association Solitrégor propose une activité de déplacement accompagné solidaire, fondée sur le bénévolat et l'échange, aux habitants des communes du trégor de afin de lutter contre l'isolement et de maintenir le lien social.

L'association accueille aujourd'hui des adhérents sur plus de 30 communes du Trégor et accepte de proposer ses services aux habitants de notre commune

Le conseil municipal décide d'adhérer à solitrégor et de lui accorder une subvention de 200€.